



REQUETE ADRESSEE AUX AUTORITES TURQUES

L'Association des Avocats Européens Démocrates (A.E.D., dont est membre le S.A.D.), la Fédération des Barreaux d'Europe (F.B.E), dont fait partie AVOCATS.BE, la Fédération Internationale pour les Droits Humains (F.I.D.H.), l'Institut des Droits de l'Homme du barreau de Bruxelles et Avocats Sans Frontières dénoncent les attaques systématiques dont sont victimes les avocats en Turquie.

Depuis de nombreuses d'années, nos confrères turcs sont menacés dans l'exercice de leur profession. En novembre 2011, 45 avocats ont été arrêtés pour avoir défendu Öcalan. En janvier 2013, une opération de police a été menée à l'encontre des avocats membres du CHD (association d'avocats progressistes). A cette occasion, 22 avocats ont été poursuivis et 9 d'entre eux ont été détenus.

Suite à la tentative de coup d'Etat en juillet 2016, la situation s'est encore détériorée. De nombreuses ONG, parmi lesquelles Amnesty International, Human Rights Watch, IDHAE, ... confirment que les autorités turques cherchent activement à faire taire les dernières voix critiques. Environ 1600 avocats ont été poursuivi(e)s, dont 615 sont en détention préventive et 450 sont condamné(e)s à des peines totalisant 2.786 années de prison, du chef d'appartenance à une organisation terroriste. Des centaines d'avocats ont également reçu l'interdiction de représenter leurs clients dans des affaires spécifiques, particulièrement politiques et certaines associations d'avocats ont purement et simplement été interdites. Les avocats ne sont pas les seuls visés par ces atteintes aux droits de l'homme, qui concernent également de nombreux juges, journalistes, professeurs, ...

Des missions d'observations, menées par différents barreaux et associations d'avocats, ont pu établir le caractère manifestement inéquitable des procès menés contre nos confrères : ils sont assimilés à leurs clients et sont donc poursuivis uniquement en raison de l'exercice de leur profession. Cela constitue une violation flagrante des Principes de base des Nations-Unies relatifs au rôle du barreau (article 18) et a évidemment un impact important sur les droits de la défense.

Nous condamnons formellement ces attaques et demandons que les autorités turques entreprennent les actions suivantes :

- La libération immédiate de tous les avocats détenus pour des raisons politiques

- L'exécution complète des dispositions imposées par les traités européens et internationaux ratifiés par la Turquie, et relatives au droit à un procès équitable
- L'établissement d'une commission indépendante qui sera chargée d'investiguer les violations des droits des avocats en Turquie, en particulier de ceux qui ont été, sont ou seront en détention

Bruxelles, le 16 novembre 2021